

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de membres

En exercice 13

Présents 11

Votants 13

Date de convocation :

23/04/2026

Date d'affichage :

23/04/2026

Numéro : 06/2026

Le 27 avril 2026, à dix-sept heures, le **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Lescure d'Albigeois, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Président

**Présents** : DELBRUEL Bernard, ABADLIA Nassera, DUMAY Christian, DELEUZE Martine, PELLIEUX Ghislain, ROUQUETTE-BAULES Claudette, ROUQUETTE Denis, GALY Josiane, LUGAN Rose, JALBY Nathalie, INTRAN Guy.

**Absentes excusées représentées** : DAVIOT Françoise (DELBRUEL Bernard), LARAUD Elisabeth (INTRAN Guy).

**Absentes excusées non représentées** :

**Secrétaire de séance** : ABADLIA Nassera

## DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CCAS AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le conseil de la vie sociale est une instance obligatoire dans les établissements sociaux et médico-sociaux assurant un hébergement ou un accueil de jour continu. Il associe notamment des représentants des personnes accompagnées, des professionnels et de l'organisme gestionnaire.

Le CCAS de Lescure d'Albigeois, en sa qualité d'organisme gestionnaire de l'EHPAD « Les Charmilles », doit être représenté au sein de cette instance.

Par délibération n° 16/2004 du 22 avril 2004, le conseil d'administration du CCAS avait fixé à deux le nombre de représentants de l'organisme gestionnaire au conseil de la vie sociale. À la suite du renouvellement du conseil d'administration du CCAS, il convient de procéder à une nouvelle désignation de ces représentants.

Il est proposé au conseil d'administration de désigner deux membres pour représenter le CCAS au conseil de la vie sociale de l'EHPAD « Les Charmilles ».

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses dispositions relatives au conseil de la vie sociale,
- Vu la délibération n° 16/2004 du 22 avril 2004 fixant à deux le nombre de représentants de l'organisme gestionnaire au conseil de la vie sociale de l'EHPAD « Les Charmilles »,
- Considérant le renouvellement du conseil d'administration du CCAS,
- Considérant qu'il convient, en conséquence, de procéder à la désignation des représentants du CCAS au sein du conseil de la vie sociale de l'EHPAD « Les Charmilles »
- Considérant l'exposé ci-dessus.

### APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **DÉSIGNE** M. DUMAY Christian et Mme ROUQUETTE-BAULES Claudette, en tant que représentants de l'organisme gestionnaire au conseil de la vie sociale de l'EHPAD « Les Charmilles ».
- **PRÉCISE** que Mme ABADLIA Nassera, la vice-présidente représentera le Président du CCAS en tant que membre à voix consultative.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 081-268102589-20260427-DEL\_06\_2026-AR

S<sup>2</sup>LOW

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée

**Le Président,**  
Bernard DELBRUEL



**La Secrétaire de séance,**  
ABADLIA Nassera

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Abadlia Nassera", written in a cursive style.